



# LE PAVÉ DANS L'ENSEIGNE

Bulletin d'information des personnels en bureau de poste

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 18 février 2013

## Halte aux méthodes de dimensionnement qui ne cherchent que le profit

La « nouvelle » méthode de conduite du changement ne change rien à la politique en matière d'emploi à l'Enseigne.

La V9, qui prend en compte l'activité « La Poste Mobile » et qui est censée créer plus de positions de travail (!) ne se concrétise pas par de l'emploi supplémentaire dans les bureaux, bien au contraire.

La Poste continue la même politique de suppression d'emplois, les recrutements annoncés dans les mesures de l'accord cadre ne compensant pas le nombre de départs prévus (15 000 recrutements sur 3 ans contre 12 000 suppressions d'emplois par an, soit une baisse des effectifs de 21 000 postiers sur la durée de l'accord). Nous vivons depuis 10 ans un plan social déguisé.

S'il est transposé dans la loi, l'ANI\* permettra aux patrons de diminuer les salaires pour soi-disant maintenir la compétitivité et de licencier ceux qui n'accepteraient pas les baisses de salaires ou les mobilités forcées. Ce nouveau dispositif permettrait à La Poste d'accélérer le rythme à moindre coût. Inacceptable !

\*Accord National Interprofessionnel

## UN ACCORD SCÉLÉRAT POUR LES SALARIÉS

Le 11 janvier 2013, les négociations nationales dites de "sécurisation de l'emploi" se sont terminées par un accord d'une extrême gravité pour les droits des salariés.

Cet accord (\*Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés) a été signé d'une part par le Medef et d'autre part par les organisations syndicales CFE CGC, CFTC et CFDT. Le gouvernement voudrait retranscrire cet accord intégralement dans une loi qui serait débattue très rapidement pour une entrée en application dès le printemps.

Pour restructurer l'entreprise sans mettre un œuvre un plan social, l'accord organise la mobilité interne forcée d'un site à l'autre, sans aucune limite garantie nationalement pour le temps et la distance supplémentaire de trajet.

Aujourd'hui, dans beaucoup de situations, vous pouvez refuser un changement de poste ou de lieu de travail sans que cela ne puisse vous être reproché.

Demain, un accord d'entreprise peut autoriser votre employeur à vous muter sur un

autre poste, à vous envoyer à l'autre bout de la France. Si vous refusez, vous serez licencié pour motif personnel !

A la Poste, nous connaissons dans le cadre des reclassements : la limite des 30 Km et des trois propositions. Avec ce nouvel accord, La Poste pourrait déroger aux règles actuelles, aller jusqu'à 60 km ou plus encore. Pour les propositions de poste, elle pourrait aussi en limiter le nombre, avec des conséquences néfastes sur la qualité de vie des agents. La volonté de la Poste de s'inscrire totalement dans les pas du MEDEF est flagrante tout comme celle de diminuer encore les effectifs.

Les personnels de l'Enseigne doivent rejeter en bloc cet accord qui est une régression pour le monde salarié et exprimer leurs attentes en termes de progrès sociaux. Dans une période particulière au sein de la Poste, après « le grand dialogue » et l'accord cadre, des chantiers de négociations vont s'ouvrir sur lesquels il faut absolument que les personnels de l'enseigne mais aussi des autres métiers influent par une mobilisation massive. Participons activement aux mobilisations du mois de mars afin de faire reculer le patronat et la Poste dans leur volonté de casse sociale et pour gagner sur nos revendications.

**D'ORES ET DÉJÀ, DONNONS-NOUS  
RENDEZ-VOUS POUR LA JOURNÉE DE GRÈVE  
ET DE MANIFESTATIONS DU 5 MARS**

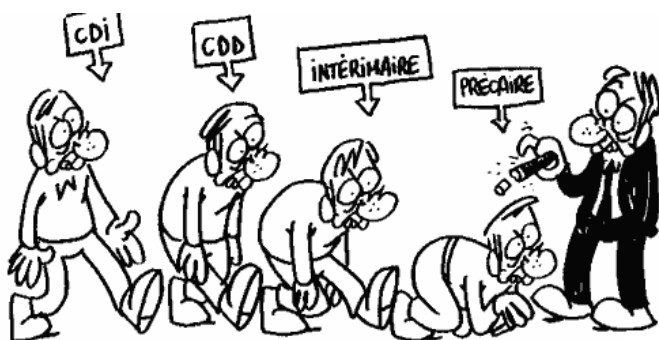
## **STOP À LA PRÉCARITÉ ...**

### **... OUI AU CDI À TEMPS PLEIN**

Emplois précaires, CDD et intérimaires, La Poste dit qu'elle va en transformer 3000 en CDI. Pourquoi ne l'écrit-elle pas dans l'Accord Cadre ? Où seraient-ils positionnés ? Les DTELP semblent l'ignorer !!!

A la Poste, la "pérennité de la précarité est une réalité". Le salarié précaire est considéré comme une variable d'ajustement, bien que le besoin en emploi stable soit là. L'ANI\* pourrait permettre le retour du CDI, contrat que nous avons combattu à La Poste et dont nous avons obtenu l'abandon. Inconcevable !

Avec la CGT FAPT unissons-nous pour gagner l'embauche immédiate de tous les salariés précaires avec qui nous travaillons au quotidien dans les services de l'Enseigne



### **UNE HEURE POUR NOUS !**

*D'1 à 2 ou de 2 à 3 heures, voilà le plus de la Vg, des ETC ....*

Au moins 1 heure de plus d'Espace Temps Communication pourquoi faire? ► Briefing, debriefing ... ► des chiffres, encore des chiffres et toujours des chiffres ....► des formations à « la va vite » ....► présentation, étape de la réorganisation en cours ...

**La CGT dit NON !!!**

Du temps en plus pour exprimer nos besoins, nos revendications en termes de moyens supplémentaires, d'augmentations de salaires, de meilleures conditions de travail ... du temps pour recréer un moment de convivialité.

**La CGT dit OUI !!!**

**À nous de décider et d'imposer d'autres choix de communication pour les ETC.**

## **MON TRAVAIL, CE N'EST PAS DE GONFLER LES POCHE DES ACTIONNAIRES!**

Aujourd'hui, le contenu et l'organisation du travail ont profondément changé. L'Enseigne comme l'ensemble des métiers de La Poste recherche le maximum de rentabilité financière pour verser toujours plus de dividendes aux actionnaires. Cela se fait au détriment des usagers mais aussi à notre détriment que nous soyons guichetiers, conseiller bancaire ou encore directeur d'établissement..., que nous travaillions en zone rurale ou en zone urbaine. Il est essentiel que nous retrouvions du plaisir à faire notre travail correctement. Et qui mieux que nous pour exprimer ce dont nous avons besoin pour le réaliser. Il ne s'agit pas de dénigrer l'activité commerciale mais de recentrer les choix de l'Enseigne sur le conseil et sur la qualité du service rendu tout en assurant une amélioration concrète et durable de nos conditions de travail.

### **VIVRE DIGNEMENT DE SON TRAVAIL EST UN DROIT**

La Poste augmente notre charge de travail en nous rajoutant encore de nouveaux services (vente de tablettes, l'iPhone, l'offre Pro Mobil, l'abonnement ADSL et bientôt l'intégration des guichetiers dans le bancaire).

Le coût de la vie augmente : +2,4% pour le gaz et les forfaits transports en communs, +2,5% pour l'électricité, le prix des loyers, l'essence... Finalement, tout augmente sauf notre salaire. La Poste ne peut pas faire la sourde oreille et ne proposer que 1,4% d'augmentation pour les négociations salariales 2013. Ce n'est pas l'aumône que la CGT demande mais une réelle augmentation de nos salaires pour vivre décemment.

En menant une politique de bas salaires depuis maintenant des années, La Poste est la première responsable de la précarité financière des agents.

**La CGT exige :**

- ➔ La revalorisation des grilles salariales et du point d'indice sur la base d'un smic à 1700€ brut et la valorisation de la qualification initiale,
- ➔ L'attribution de la prime de transport quel que soit le mode de transport utilisé,
- ➔ Le 13ème mois,
- ➔ Le versement de 400€ pour le personnel de l'enseigne comme pour l'ensemble du personnel du groupe.

## **Bulletin de contact et de syndicalisation CGT**

Nom .....	Prénom .....
Adresse .....	
Code Postal .....	Ville .....
(Facultatif) Téléphones ...->(perso) .....	-> pro .....
Grade/Classification .....	Métier .....
Service/Bureau (nom et adresse) .....	